

Classe d'actifs : Actions
Document pédagogique à destination de la clientèle

Banque Bordier & Cie SCmA

Classe d'actifs : Actions

Document pédagogique à destination de la clientèle

*Cette fiche éducative présente de manière simple ce que sont les actions en tant qu'instruments financiers représentatifs d'une participation au capital d'une société cotée, ainsi que les principaux risques qui y sont associés. Elle s'adresse à des clients sans expertise financière et **ne remplace pas, le cas échéant, une feuille d'information de base (FIB), un prospectus ou toute autre documentation d'information officielle relative aux instruments concernés.***

1. Introduction

Les actions occupent une place centrale dans l'univers des placements financiers. Ce document a pour vocation d'accompagner nos clients dans la compréhension de cette classe d'actifs, en exposant de manière claire et accessible ses caractéristiques, ses avantages, ses risques et son rôle dans la constitution d'un portefeuille diversifié. Il s'adresse principalement à des investisseurs privés souhaitant consolider leur compréhension des notions fondamentales.

2. Qu'est-ce qu'une action ?

Une action représente une fraction du capital d'une société. En acquérant une action, l'investisseur devient copropriétaire de l'entreprise, avec tous les droits et responsabilités que cela implique. Les actions peuvent être cotées sur un marché boursier ou rester non cotées. Leur valeur fluctue en fonction de la performance de la société, des perspectives économiques et de l'offre et la demande sur les marchés.

La détention d'actions confère à l'investisseur un droit de propriété, mais aussi une exposition directe à la croissance et aux aléas de l'entreprise. La valeur nominale d'une action correspond à la part du capital social qu'elle représente, tandis que sa valeur de marché reflète la perception collective de sa valeur future.

3. Caractéristiques principales des actions

Les actions présentent des caractéristiques spécifiques qui les distinguent des autres instruments financiers. Elles offrent un potentiel de rendement attractif à long terme, en contrepartie d'une exposition directe aux risques liés à l'entreprise et aux marchés financiers.

- **Participation au capital et droits d'actionnaire** : détenir une action signifie posséder une fraction du capital d'une société. L'actionnaire bénéficie de droits patrimoniaux, tels que la perception éventuelle de dividendes, ainsi que de droits sociaux, notamment le droit de vote lors des assemblées générales, selon la catégorie d'actions détenues.
- **Potentiel de rendement élevé à long terme** : les actions offrent une exposition directe à la croissance des entreprises. Le rendement peut provenir de l'augmentation de la valeur de l'action (plus-value) et, le cas échéant, du versement de dividendes. À long terme, les actions ont historiquement offert des rendements supérieurs à ceux de nombreuses autres classes d'actifs, sans garantie de performance future.

- **Volatilité et fluctuations de valeur** : la valeur des actions peut fluctuer de manière significative à court terme. Ces variations sont influencées par la performance financière de l'entreprise, ses perspectives, les conditions économiques générales, les événements sectoriels ainsi que l'offre et la demande sur les marchés boursiers.
- **Liquidité généralement élevée pour les actions cotées** : les actions cotées sur un marché réglementé peuvent généralement être achetées ou vendues rapidement aux prix du marché. La liquidité peut toutefois varier selon la taille de l'entreprise, le volume de transactions et les conditions de marché.
- **Transparence de l'information** : les sociétés cotées sont soumises à des obligations de publication et de communication financière. Cette transparence permet aux investisseurs d'accéder à des informations régulières sur la situation financière et les perspectives de l'entreprise, sans pour autant éliminer le risque d'erreur d'analyse.
- **Exposition directe au risque de l'entreprise** : en tant que copropriétaire, l'actionnaire supporte directement les risques liés à l'activité de la société. En cas de difficultés importantes ou de faillite, l'investisseur peut subir une perte partielle ou totale du capital investi.

4. Objectif des actions

L'émission d'actions permet à une entreprise de financer ses projets de développement, d'innovation ou d'expansion. Pour l'investisseur, les actions offrent un double levier de performance : la possibilité de percevoir des dividendes (part des bénéfices distribuée par la société) et celle de réaliser des plus-values lors de la revente des titres si leur valeur a augmenté.

Investir en actions, c'est aussi participer à la vie économique, soutenir des entreprises et bénéficier, à long terme, du potentiel de croissance des marchés financiers. Les actions sont également un outil de diversification, permettant de répartir les risques au sein d'un portefeuille.

5. Quels sont les principaux types d'actions ?

Les actions peuvent prendre différentes formes, selon les droits qu'elles confèrent à leurs détenteurs et la structure du capital de la société émettrice. Ces différences peuvent avoir un impact sur les droits de vote, la perception de dividendes et le niveau de risque pour l'investisseur.

- **Actions ordinaires (ou actions communes)**
Les actions ordinaires représentent la forme la plus courante d'actions cotées. Elles confèrent généralement à leur détenteur des droits de vote lors des assemblées générales et un droit aux dividendes, lorsque la société décide d'en distribuer. La valeur et les revenus associés à ces actions dépendent directement de la performance et des perspectives de l'entreprise.

- **Actions privilégiées (ou actions de préférence)**

Les actions privilégiées offrent certains avantages spécifiques, tels qu'un dividende prioritaire ou fixe, ou une priorité en cas de liquidation de la société. En contrepartie, elles peuvent comporter des droits de vote limités ou inexistant. Ces actions peuvent présenter un profil de rendement et de risque différent des actions ordinaires.
- **Actions avec ou sans droit de vote**

Certaines sociétés émettent plusieurs catégories d'actions, distinguant notamment les actions assorties de droits de vote et celles qui en sont dépourvues. Cette structure permet aux fondateurs ou à certains actionnaires de conserver le contrôle de la société, tout en ouvrant le capital à d'autres investisseurs.
- **Actions cotées et actions non cotées**

Les actions cotées sont négociées sur un marché boursier organisé, offrant généralement une liquidité élevée et une valorisation continue.

Les **actions non cotées**, quant à elles, ne sont pas échangées sur un marché réglementé. Elles présentent une liquidité plus faible, une valorisation moins fréquente et un profil de risque plus élevé. Elles ne sont pas traitées dans le présent document et relèvent des investissements en private equity. Pour une description complète, **veuillez vous référer à la fiche éducative « Private Equity »**.
- **Actions à dividende élevé ou actions de croissance**

Sans constituer une catégorie juridique, certaines actions sont souvent distinguées selon leur profil économique. Les actions à dividende élevé privilégient la distribution régulière de revenus, tandis que les actions de croissance visent principalement l'augmentation de la valeur du capital, avec peu ou pas de dividendes à court terme.

6. Les principaux intervenants dans l'investissement en actions

L'investissement en actions implique plusieurs acteurs, chacun jouant un rôle distinct dans l'émission, la négociation, la conservation et la surveillance des titres.

- **La société émettrice** : il s'agit de l'entreprise dont les actions sont émises. Elle utilise les capitaux levés pour financer ses activités, ses investissements ou son développement. La performance financière, la stratégie et la gouvernance de la société influencent directement la valeur de l'action.
- **Les marchés boursiers** : les actions cotées sont négociées sur des marchés organisés (bourses), qui assurent la confrontation de l'offre et de la demande, la formation des prix et la liquidité des titres. Les marchés boursiers jouent un rôle central dans la transparence et l'accès à l'information.
- **Les intermédiaires financiers (banques, courtiers)** : les intermédiaires financiers exécutent les ordres d'achat et de vente pour le compte des investisseurs. Ils assurent également la tenue de compte-titres et la conservation des actions. Leur rôle est essentiel pour l'accès aux marchés et la sécurisation des transactions.
- **Les autorités de surveillance** : les marchés actions sont soumis à un cadre réglementaire strict. Les autorités de surveillance veillent au respect des règles applicables, notamment en matière de transparence, d'information financière et de protection des investisseurs. Le niveau et les modalités de supervision dépendent du pays dans lequel les actions sont cotées.
- **Les investisseurs** : les investisseurs, particuliers ou institutionnels, participent à la formation des prix par leurs décisions d'achat et de vente. Leur comportement collectif influence la liquidité et la volatilité des marchés.

7. Le cycle de vie d'une action

Le cycle de vie d'une action retrace les principales étapes que peut connaître une participation au capital d'une entreprise au fil du temps. Il varie selon la stratégie de la société, son stade de développement et les décisions prises par ses organes dirigeants.

Dans de nombreux cas, une entreprise débute son développement hors des marchés boursiers, dans un cadre non coté (souvent financé par des investisseurs en capital-investissement). Lorsque la société atteint une certaine maturité, elle peut décider de s'introduire en bourse (IPO) afin d'élargir son accès au financement et d'ouvrir son capital à un public plus large.

Une fois cotée, l'action entre dans une phase de vie boursière, au cours de laquelle l'investisseur peut être exposé à différents événements :

- participation aux assemblées générales,
- versement éventuel de dividendes,
- augmentations ou réductions de capital,
- fractionnement ou regroupement d'actions,
- opérations sur titres telles que fusions ou acquisitions.

Enfin, dans certaines situations, le cycle de vie de l'action peut s'achever par la radiation de la cote ou la liquidation de la société, entraînant la disparition du titre.

Toutes ces étapes ne sont pas systématiques ; certaines peuvent ne jamais se produire, tandis que d'autres peuvent se répéter au cours de la vie de l'entreprise.

8. Classification des actions

Les actions peuvent être classées selon différents critères, permettant de mieux comprendre leur comportement et leur profil de risque.

8.1 Selon la sensibilité au cycle économique

- **Actions cycliques** : leur performance dépend fortement de la conjoncture économique (ex. industrie, consommation discrétionnaire). Elles peuvent offrir un potentiel de croissance élevé en période favorable, mais sont plus volatiles en phase de ralentissement.
- **Actions défensives** : moins sensibles aux cycles économiques (ex. santé, biens de consommation de base). Elles tendent à offrir une plus grande stabilité, notamment en période d'incertitude.

8.2 Selon la capitalisation boursière

- **Grandes capitalisations (« blue chips »)** : sociétés bien établies, généralement plus stables et liquides.
- **Moyennes capitalisations** : entreprises en croissance, avec un potentiel de rendement plus élevé mais un risque accru.
- **Petites capitalisations** : sociétés plus petites, souvent plus volatiles et moins liquides.

8.3 Selon le style d'investissement

- **Actions de croissance (« growth »)** : sociétés réinvestissant leurs bénéfices pour soutenir leur expansion.
- **Actions de valorisation (« value »)** : sociétés considérées comme sous-évaluées par le marché, offrant parfois des dividendes plus élevés.

9. Principaux indicateurs d'analyse des actions

Pour évaluer et comparer les actions, les analystes et les investisseurs utilisent différents indicateurs. Ceux-ci permettent d'appréhender une société sous plusieurs angles (rentabilité, valorisation, perspectives) mais ne constituent pas des certitudes quant à l'évolution future du cours. À titre pédagogique, les principaux indicateurs sont présentés ci-dessous :

i. Indicateurs financiers fondamentaux

Ces indicateurs reposent principalement sur les données financières publiées par l'entreprise.

- Bénéfice par action (BPA) : part du bénéfice attribuable à chaque action. Il permet d'apprécier la rentabilité de la société rapportée à une unité d'action.
- Ratio cours/bénéfice (PER) : rapport entre le prix de l'action et son bénéfice, donnant une indication de valorisation.
 - un PER élevé peut refléter des anticipations de croissance ;
 - un PER plus faible peut traduire des attentes plus modérées ou un niveau de risque perçu plus important.
- Rendement du dividende : rapport entre le dividende versé et le prix de l'action. Il permet d'estimer le revenu courant généré par le titre, sans préjuger de l'évolution future du dividende ou du cours
- Valeur comptable par action et ratio cours/valeur comptable (P/BV) :

La valeur comptable par action correspond aux fonds propres de la société rapportés au nombre d'actions.

Le ratio cours/valeur comptable compare cette valeur comptable au prix de marché de l'action. Il peut aider à apprécier si le marché valorise la société au-dessus ou en dessous de sa valeur nette comptable.

- Valeur fondamentale (« *fair value* ») : Il s'agit d'une estimation théorique de la valeur intrinsèque d'une action, généralement obtenue à partir d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie futurs (méthode dite DCF). Cette estimation repose sur des hypothèses (croissance, marges, taux d'actualisation) et comporte nécessairement une part d'incertitude.

ii. Indicateurs de marché

Ces indicateurs intègrent les anticipations et le comportement des intervenants de marché.

Objectif de cours du consensus (« *target price* »):

- Il correspond au prix cible moyen établi par les analystes financiers couvrant une action.
- Il s'agit d'une estimation agrégée fondée sur différents modèles de valorisation. Cet indicateur reflète des anticipations et des hypothèses propres à chaque analyste. Il peut évoluer dans le temps et varier sensiblement d'un établissement à l'autre.
- Il convient de l'interpréter avec prudence : il ne constitue ni une garantie de performance ni une recommandation automatique d'achat ou de vente.

iii. Indicateurs techniques

L'analyse technique se fonde sur l'étude des données de marché (évolution des prix et volumes échangés), indépendamment des fondamentaux économiques de l'entreprise.

Parmi les outils les plus courants :

- Moyennes mobiles : elles permettent d'identifier une tendance générale sur une période donnée.
- RSI (indice de force relative) : il vise à détecter des situations de surachat ou de survente.
- Volumes de transactions : ils mesurent l'intensité des échanges sur un titre.

Ces outils sont généralement utilisés à titre complémentaire. Pris isolément, ils ne constituent pas une base suffisante pour une décision d'investissement.

Ces différents indicateurs permettent d'analyser une action sous des angles complémentaires : rentabilité, valorisation, perspectives ou dynamique de marché.

Ils reposent toutefois soit sur des données passées, soit sur des estimations et hypothèses. À ce titre, ils ne constituent en aucun cas une garantie de performance future et ne remplacent pas une analyse globale tenant compte notamment du profil de risque et de l'horizon d'investissement de l'investisseur.

10. Principaux risques liés aux actions

Investir en actions expose l'investisseur à plusieurs types de risques :

- **Risque de marché** : fluctuations des cours liées à l'évolution générale des marchés financiers.
- **Risque spécifique à l'entreprise** : dépend de la situation financière, de la stratégie, de la gouvernance ou du secteur d'activité de la société.

- **Risque de perte en capital** : en cas de difficultés majeures ou de faillite de la société.
- **Risque de liquidité** : difficulté à vendre rapidement certaines actions, notamment sur les petites capitalisations.
- **Autres risques** : risque de change, de taux d'intérêt, de pays ou fiscal, selon la nature de l'investissement.

Ces risques peuvent être partiellement atténués par la diversification, la sélection rigoureuse des titres et, le cas échéant, des stratégies de couverture.

11. Les indices boursiers

Les indices boursiers mesurent la performance d'un ensemble d'actions représentatif d'un marché, d'un secteur ou d'une région. Ils servent de référence pour évaluer la performance des portefeuilles et comparer les investissements.

Parmi les indices les plus connus figurent notamment :

- SMI (marché suisse),
- S&P 500 (marché américain, principal baromètre des grandes capitalisations américaines),
- Nasdaq Composite / Nasdaq 100 (marché américain, forte dominante technologique),
- Stoxx Europe 600 (marché européen, large représentation sectorielle),
- MSCI World (marchés développés),
- MSCI Emerging Markets (marchés émergents).

Les indices sont également utilisés comme sous-jacent pour certains produits d'investissement ou fonds indiciels.

12. Principaux avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">▪ Potentiel de rendement attractif à long terme	<ul style="list-style-type: none">▪ Volatilité des marchés
<ul style="list-style-type: none">▪ Liquidité généralement élevée pour les actions cotées	<ul style="list-style-type: none">▪ Risque de perte en capital
<ul style="list-style-type: none">▪ Transparence et accès à l'information	<ul style="list-style-type: none">▪ Dépendance à la performance de l'entreprise
<ul style="list-style-type: none">▪ Diversification du portefeuille	<ul style="list-style-type: none">▪ Exposition aux facteurs macro-économiques
<ul style="list-style-type: none">▪ Droits d'actionnaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Nécessité d'un horizon d'investissement adapté

Les éléments ci-dessus constituent une présentation synthétique et non exhaustive des principaux avantages et inconvénients liés aux actions.

13. Comment investir dans les actions

L'investissement en actions peut se faire directement, par l'achat de titres de sociétés cotées sur un marché boursier via un intermédiaire financier, ou indirectement, par l'intermédiaire de solutions offrant une gestion professionnelle et une diversification accrue.

Avant d'investir, l'investisseur doit tenir compte de son profil de risque, de son horizon temps de placement et de sa capacité à supporter les fluctuations de valeur. L'investissement en actions s'inscrit généralement dans une perspective de moyen à long terme.

L'accès aux marchés actions nécessite l'ouverture d'un compte-titres et la prise de connaissance des documents d'information relatifs aux instruments concernés. Un accompagnement professionnel peut contribuer à s'assurer de l'adéquation des investissements à la situation personnelle de l'investisseur.

14. Comment liquider une position en actions

La liquidation d'une position en actions s'effectue généralement par la vente des titres sur un marché boursier, par l'intermédiaire d'un établissement financier ou d'un courtier. Le prix de vente dépend des conditions de marché au moment de l'exécution de l'ordre, notamment de l'offre et de la demande.

Pour les actions cotées, la liquidité est en principe élevée, ce qui permet à l'investisseur de vendre ses titres rapidement. Toutefois, la rapidité d'exécution et le prix obtenu peuvent varier en fonction du volume échangé, de la taille de la société, de la volatilité des marchés et des conditions économiques générales.

Dans certains cas, notamment pour des actions peu liquides ou en période de fortes tensions sur les marchés, la vente peut s'effectuer à un prix inférieur aux attentes de l'investisseur. Pour les actions non cotées, la cession est généralement plus complexe, peut nécessiter l'accord d'autres parties et s'effectue souvent hors marché organisé, avec une liquidité limitée.

Il est donc important pour l'investisseur de tenir compte de la liquidité du titre et de son horizon d'investissement avant toute décision d'achat ou de vente.

15. L'offre Bordier en matière d'actions

La Banque propose à ses clients un accès aux marchés actions par le biais de lignes directes, c'est-à-dire l'achat de titres individuels de sociétés cotées, détenus en nom propre dans le portefeuille du client.

Notre couverture porte principalement sur les marchés américain et européen, qui constituent le cœur de notre univers d'investissement. L'équipe peut également recommander des valeurs cotées dans d'autres régions du monde lorsque des opportunités spécifiques le justifient.

Cette approche s'articule autour de deux axes complémentaires :

- **Core Holdings** : sélection de valeurs de qualité, offrant une visibilité sur les résultats et une solidité financière éprouvée, destinée à constituer le socle stable et durable du portefeuille actions. Ces positions sont privilégiées pour leur résilience à travers les cycles économiques et leur capacité à générer de la valeur sur le long terme.
- **Satellites** : positions complémentaires, plus ciblées, permettant de saisir des opportunités spécifiques liées à des thématiques de marché, des tendances sectorielles ou des situations de valorisation particulières. Ces lignes apportent une dimension tactique au portefeuille et visent à renforcer le potentiel de rendement global.

Outre ces recommandations en lignes directes, la banque recourt également à des fonds ou instruments collectifs Actions, visant à compléter l'exposition géographique du portefeuille et/ou à exploiter des opportunités d'investissement thématiques ou de style, notamment. Ces fonds sont alors dûment sélectionnés, suivant un processus de « Due diligence » rigoureux, les fonds-instruments collectifs sélectionnés faisant alors l'objet d'un suivi régulier.

Cette approche structurée permet de combiner stabilité et dynamisme au sein de l'allocation actions, tout en s'adaptant au profil de risque et aux objectifs de placement de chaque client.

16. Informations importantes

Ce document est fourni à titre purement informatif et éducatif et ne constitue en aucun cas un conseil financier personnalisé. Il ne doit pas non plus être interprété comme une publicité ou une offre d'instruments financiers. Le contenu présenté n'est ni exhaustif ni destiné à couvrir l'ensemble des caractéristiques et risques liés à la catégorie d'instruments financiers concernée.

Cette information a pour but de donner un aperçu factuel et ne doit pas être utilisée comme unique base de décision en matière de placement. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et la valeur des investissements peut aussi bien augmenter que diminuer.

Pour des informations générales liées aux instruments financiers, veuillez consulter la brochure de l'Association suisse des banquiers intitulée «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers», disponible sur notre site internet, sous la rubrique Juridique & Compliance, Suisse, LSFIN, Risques inhérents au commerce d'instruments financiers (publié par l'ASB) : <https://www.bordier.com/fr/legal-and-compliance/suisse-juridique-et-compliance/suisse-juridique-et-compliance-lsfin/>.

Si, pour le type d'instrument financier concerné, une feuille d'information de base (FIB) ou un prospectus est établi conformément aux dispositions légales applicables, ces documents peuvent être consultés et téléchargés sur notre site internet, sous la rubrique Juridique & Compliance, Suisse, LSFIN, Feuilles d'information de base (FIB) , à l'adresse suivante : <https://www.bordier.com/fr/legal-and-compliance/feuilles-dinformation-de-base-fib/>.

Avant toute décision d'investissement, il est recommandé aux investisseurs d'effectuer leurs propres vérifications et d'évaluer soigneusement les risques potentiels. Il est fortement conseillé de se faire accompagner par un conseiller financier qualifié. Le chargé de relation se tient à disposition pour fournir, sur demande, toute information complémentaire et pour remettre la documentation pertinente. La Banque décline toute responsabilité quant aux décisions prises sur la base des informations fournies dans ce document.

Ce document peut être mis à disposition en plusieurs langues. En cas de divergence d'interprétation entre les différentes versions linguistiques, seule la version française fait foi.